



MISE EN CONFORMITE ASSAINISSEMENT

Par **JULIE19**, le **28/03/2024** à **12:35**

Bonjour

J'ai reçu une convocation de la mairie ayant pour objet "assainissement non conforme" ainsi que les 3 autres voisins du lotissement.

Cela fait maintenant plus de 20 ans que ma maison est construite. Celles de mes voisins sont encore plus anciennes.

Lors de cette réunion on nous explique que les rejets se font dans le champs voisin et à la demande du voisin il faut modifier tout cela. Cet assainissement avait été validé par la mairie lors des constructions respectives des maisons.

8 jours plus tard, une société m'appelle pour étude des sols, et me dit que je devrais leur régler une facture de 800 €, et me donnent rdv 3 jours plus tard.

Suite à cela s'en suivront des travaux à hauteur de 25000€ (montant donné oralement).

Je trouve que cela est très rapide et je ne sais pas quoi en penser.

Pouvez vous me dire si cette procédure est habituelle ? Je n'ai reçu qu'une simple convocation et me voilà à devoir payer des travaux pour lesquels je n'ai rien demandé.

Merci d'avance pour vos éclairages.

Julie

Par **yapasdequoi**, le **28/03/2024** à **12:54**

Bonjour,

Vous pouvez faire établir des devis pour la mise en conformité. Ainsi vous aurez le choix.